



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 janvier 2026

Etaient présents : M. GUINARD S, Mme PANSARD A, M. DRIANT C, Mme BERECHEL C, Mme CLEMENT C, M. DEPAGNE D, Mme LE FUSTEC T, M. LE MOINE S, Mme PIGNOCHET S, Mme RENAULT C, M. VILSALMON B.

Etaient absents : Mme GODIN A, M. LE NOAN A, M. BALCOU E (procuration à M ; VILSALMON), M. HANNIGSBERG P (Procuration à M. DRIANT), Mme JAFFRELOT B (Procuration à Mme PANSARD), Mme MINOUX C (Procuration à Mme PIGNOCHET), M. RENAULT P (Procuration à Mme RENAULT), M. TOUCHERY F (Procuration à Mme CLEMENT).

M. Benoit VILSALMON est désigné conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- Achat de l'ancien garage – Remboursement des diagnostics et sondages réalisés par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Rapporteur : M. GUINARD S, Maire

La commune de Pommeret a sollicité l'EPF Bretagne afin de procéder aux études préalables à l'acquisition et au portage foncier de la propriété sise 10 rue Colonel Marcel Botrel à Pommeret, cadastrée comme suit :

Référence cadastrale	Contenance cadastrale
BB n° 52	550 m ²
BB n° 388	88 m ²

Soit une surface totale de 638 m².

A ce titre et à ses frais exclusifs, l'EPF Bretagne a sollicité ses assistants à maîtrise d'ouvrage, les bureaux d'études ENVISOL et IMING, afin de pouvoir estimer, en première approche, un coût de déconstruction et de réhabilitation des sols prévisionnel. A la suite de la visite de site, le 27 novembre 2025, ENVISOL et IMING ont produit des rapports intitulés « Etude historique, documentaire et de vulnérabilité » (en date du 23/12/2025) et « Mission Etude Historique et structurelle des bâtiments existants » (en date du 19/12/2025).

Afin de préciser les estimations financières relatives à la déconstruction et à la réhabilitation des sols, soumises à des aléas, il ressort de ces rapports des préconisations de prélèvements pour analyse en laboratoire :

- une campagne de sondages des sols, orientés sur la recherche de pollution (16 sondages au carottier entre 2 et 4m de profondeur et mise en place de 3 piézajirs), pour un montant prévisionnel de 13 100€ HT, sachant que ces investigations peuvent revêtir un caractère itératif en cas de découverte de pollution non circonscrite ;
- une campagne de diagnostics immobiliers avant démolition (amiante, plomb, parasitaire), pour un montant prévisionnel de 2 500€.
- une détection géophysique de la cuve enterrée, préalablement à la réalisation des investigations de sols.

En effet, le site est toujours classé ICPE, soumise à déclaration (usages jusqu'en 2019 de garage et atelier mécanique, mais aussi commerce de carburants et fabrication d'acétylène antérieurement, etc.), avec les risques de pollution associés. En outre, la présence de matériaux potentiellement amiantés a été constatée. Cela contraint la commune de Pommeret à y envisager les investigations complémentaires précitées, avant toute formulation d'une offre d'acquisition foncière par l'EPF Bretagne à la SCI des Portes, propriétaire du site.

Ces missions seraient ainsi diligentées par l'EPF Bretagne, sous réserve de l'accord écrit préalable du propriétaire et occupant, en amont de la signature d'une convention opérationnelle d'action foncière avec la commune de Pommeret. Cette circonstance implique donc un engagement de la commune de Pommeret.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de Pommeret de s'engager à rembourser à l'EPF Bretagne les frais de diagnostics et sondages suscités (y compris les analyses en laboratoires), si toutefois une convention opérationnelle d'actions foncières n'était finalement pas signée avec l'EPF Bretagne pour le projet de reconversion du site, dans un délai d'un an maximum suivant la présente délibération, c'est-à-dire au 23/01/2027 au plus tard.

A l'unanimité le conseil municipal s'engage à rembourser l'EPF Bretagne pour les dépenses engagées pour la réalisation des diagnostics et sondages avant démolition de l'ancien garage dans le cas où la commune ne donnerait pas suite à ce projet.

2- Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de liaison cyclable et sécurité routière RD80 Route de Bréhand

Rapporteur : M. DRIANT C, Adjoint à la voirie

M. DRIANT, Adjoint à la voirie rappelle au conseil que dans le cadre de la réalisation d'une liaison cyclable entre le bourg et le hameau de la Vauverte, la Commune a fait le choix de réaliser une consultation de maître d'œuvre. 8 cabinets ont répondu. L'analyse des offres et candidatures a été réalisée par M Filoche de l'ADAC22.

L'estimation de ce marché s'élève à 15 000 € HT.

3 offres sont situées au-dessus de l'estimation ;

Après analyse, il est proposé au conseil de retenir l'offre du cabinet EGUIMOS de Bain de Bretagne qui s'élève à **13 680 € TTC**.

Cette dépense sera imputée à l'article 2315-168 du budget 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M Le Maire à signer le marché de maîtrise d oeuvre avec le cabinet EGUIMOS pour un montant de 13 680 € TTC.

3- Rénovation du parquet de la salle socioculturelle

Rapporteur : M. GUINARD S, Maire

M le Maire soumet au conseil la proposition de refaire le parquet de la salle Les Champs Clos.

3 sociétés ont été consultées,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société ROCABOY DENIS de LANGUEUX qui s'élève à 7 854 € TTC.

Cette prestation devra être réalisée deuxième quinzaine d'octobre 2026.

4- Entretien des terrains de football

Rapporteur : M. DRIANT C, Adjoint à la voirie

Le contrat d'entretien des terrains de football doit être reconduit ; la société ARVERT PAYSAGE de PLUMAUDAN a été contactée pour le décompactage et regarnissage. Le devis s'élève à 4 800 € TTC pour 2026 ; cette prestation concerne les 2 terrains.

A l'unanimité, le conseil valide la proposition de la société ARVERT PAYSAGE pour un montant de 4 800 € TTC.

5- Espaces intergénérationnels – Equipement de la buanderie

Rapporteur : M. GUINARD S, Maire

M Le Maire soumet au conseil les deux propositions concernant l'équipement de la buanderie de l'espace intergénérationnel à savoir un lave linge et un sèche linge avec monnayeur qui seront communs à tous les logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société SAS Blanc-Brun, à Lamballe, pour un montant de 9 419,99 € TTC. M. Dépagne et Mme Clément se sont abstenus. La présente décision est adoptée à la majorité par 9 pour et 2 abstentions.

6- Délégation du conseil au maire

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait état des décisions prises par le maire dans les matières qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal (délibération n° 28 du 5/06/2020) :

- Droit de préemption urbain
- Marché public inférieur ou égal à 3 000 €
- Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière
- Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 €
- Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation, et à l'édification des biens municipaux.

Il s'agit des décisions prises par Monsieur Le Maire pour la période du 01/10 au 31/12/2025. Le conseil prend connaissance des décisions.

7- Questions diverses

En fin de conseil municipal, plusieurs points ont été évoqués :

- Préparation budgétaire le vendredi 13 février 2026 à 20H00
- Vote du Budget 2026 le vendredi 27 février 2026 à 18H30.
- AMF - Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes adoptée par le conseil.
- Distribution du courrier : Des difficultés persistantes ont été signalées concernant la distribution du courrier par La Poste, avec des retards et des dysfonctionnements constatés sur la commune.
- Haies bocagères : Une brève présentation des actions liées au bocage a été faite, notamment concernant les nouvelles plantations de haies bocagères dans le cadre du suivi des aménagements environnementaux de Breizh Bocage. 38 linéaires répartis chez 7 bénéficiaires pour un linéaire total de 5198 ml soit 3465 arbres plantés et plantation d'un verger conservatoire dans le cadre d'un partenariat avec les entreprises Jarnoux et le Monde des Crêpes à LAMBALLE ARMOR près de la salle Les Champs Clos.
- Foyer du football : Des travaux de finition restent à réaliser au foyer du football. L'état d'avancement du chantier a été évoqué pour finaliser l'équipement.
- Gestion des inondations : La question des inondations a été abordée, avec un point sur la situation actuelle et les actions envisagées pour améliorer la gestion des eaux pluviales et limiter les risques.

- La Ville meureuc – vitesse : La mise en place d'un dispositif de comptage et de mesure de la vitesse sur la RD80 à la Ville Meureuc a été installé afin d'évaluer la circulation.
- Candidature aux élections municipales : Monsieur Daniel Depagne a informé le conseil municipal de sa candidature aux prochaines élections municipales.

Séance levée à 22 h 20

Le secrétaire
Benoit VILSALMON



le Maire
Serge GUINARD



